COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 23 mai 2013 n° **6** page 1/1

Rapporteur : **Madame Anne-Florence BOURAT**

OBJET : **Attribution de subvention – Collège Jean Macé – Classe de voile à Boyardville pour les élèves de l'ULIS.**

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault soutient les établissements scolaires de Châtellerault qui mènent des actions d'immersion culturelle, linguistique et sportive, ou d'éducation à l'environnement. Une attention particulière est apportée aux établissements dotés d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Ce critère n'est cependant pas exclusif. Le collège Jean Macé a introduit une demande de financement pour organiser une classe de voile à Boyardville du 24 au 28 juin 2013. Le séjour implique 48 élèves (dont 12 élèves de l'ULIS) s'initiant à la voile et 8 accompagnateurs (dont 3 cadres spécialisés pour la classe de l'Unité Pédagogique d'Intégration).

* * * *

VU la demande de subvention introduite le 12 février 2013 par le Collège Jean Macé,

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault soutient les initiatives des établissements scolaires du second degré, notamment intégrant les élèves d'ULIS,

CONSIDERANT que le financement de ces actions a été prévu au budget communal,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention de 100 € (soit 0,80 % du coût de l'opération de 12 008€) au Collège Jean Macé pour la réalisation d'un séjour voile à Boyardville.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte 20 / 6574 / 5200 du budget de la commune de Châtellerault.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 31/05/2013 n° 3953
Publié au siège de la mairie, le 03/06/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER